

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°97-329 du 17 Juillet 1997

Portant création de deux charges de
Notaire à COTONOU et d'une charge de
Notaire à NATITINGOU et à LOKOSSA.

LR PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU l'Ordonnance N° 48/PR/MJL du 29 Août 1968 portant Statut du Notariat ;

VU la Loi N° 90-003 du 15 Mai 1990 portant remise en vigueur de la Loi N° 64-28 du 09 Décembre 1964 relative à l'organisation judiciaire ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 96-402 du 18 Septembre 1996 fixant les structures de la Présidence
X la République et des Ministères ;

VU le Décret N° 97-30 du 29 Janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

SUR Proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Juin 1997,

D E C R E T E :

Article 1er.- Il est créé deux (02) nouvelles charges de Notaire à COTONOU.

Article 2.- : Il est créé :

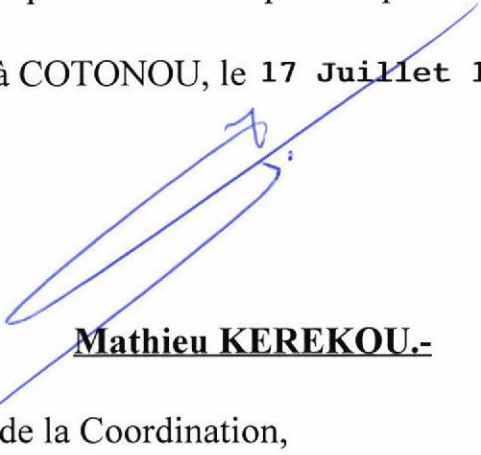
- une charge de Notaire à NATITINGOU
- une charge de Notaire à LOKOSSA.

Article 3.- Les titulaires des charges ci-dessus créées exerceront leurs fonctions dans l'étendue du ressort de la Cour d'Appel de COTONOU, conformément aux dispositions de l'article 5 de l'Ordonnance n° 48/PR/MJL du 29 Août 1968 portant statut du Notariat.

Article 4.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 Juillet 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination,
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions, Porte Parole
du Gouvernement,


Adrien HOUNGBEDJI.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
de la Législation et de Droits de l'Homme


Ismaël TIDJANI-SERPOS

Le Ministre des Finances,


Moïse MENSAH.

Ampliations : PR 6 AN 4 CE 2 CC 2CES 2 HAAC 2 PMCARGRIPG 2 MJLDH 20 MF 3 SGG 4 AUTRES MINISTERES 15 DEPARTEMENTS 6 DGBM-CFDEB-DGTCP-DI 15 DPE-INE-GCOMB 1 ONEPI 1 UNB-FASJEP-ENA 3 CNH 1 CN 1 COA 1 JORB 1.